

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES		
Numéro	Désignation/Localisation	Bénéficiaire
1	Elargissement de la rue de Hochstatt et accès à la zone 1AUb	Commune
2	Accès cheminement doux à la zone 2AU1 depuis la rue du Séminaire	Commune
3	Aménagement de l'espace arrière de la Gare	Commune
4	Accès à la zone 2AU2 depuis la rue du Séminaire (depuis l'est de la zone)	Commune
5	Elargissement de la rue du Fossé	Commune
6	Aménagement d'un espace de stationnement public	Commune
7	Accès à la zone 2AU1 depuis la rue du Séminaire (depuis l'est de la zone)	Commune
8	Aménagement de l'impasse du Soleil au droit de la zone 1AUa	Commune
9	Accès à la zone 1AUa depuis le Faubourg de Mulhouse	Commune
10	Accès cheminement doux à la zone 1AUa depuis l'impasse du Soleil	Commune
11	Accès cheminement doux à la zone 1AUa depuis le Faubourg de Mulhouse	Commune
12	Liaison entre la rue du Panorama et la rue de la Vallée	Commune
13	Aménagement du site du Grand Canon	Commune
14	Cheminement doux entre la rue du Fossé et la rue du Séminaire	Commune
15	Aménagement du carrefour au niveau de la rue de la Pépinière	Commune
16	Elargissement de la rue Sainte-Catherine	Commune
17	Elargissements ponctuels de la rue de Flaxlanden	Commune

-  emplacement réservé
  -  secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
  -  Espace Boisé Classé
  -  patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
  -  patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
  -  élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
  -  accès direct sur le Faubourg de Mulhouse interdit au titre de l'article R151-47 1° du Code de l'Urbanisme
- PPRI DE L'ILL :
-  Inondation par débordement de crue centennale - Risque faible - Zone constructible
  -  Inondation par débordement de crue centennale - Risque fort - Zone inconstructible
  -  Inondation par rupture de digue - Risque faible - Zone constructible

maître d'ouvrage :  
**Commune de Zillisheim**

## Plan Local d'Urbanisme

### REGLEMENT GRAPHIQUE

PLU APPROUVE  
Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 2 mars 2020,  
M. Fabian JORDAN, le Président.

